

Pauvreté, précarité, de quoi parle-t-on ?

Comprendre les notions de pauvreté et précarité et leurs impacts sur le quotidien des personnes en situation de handicap

Qu'est-ce que la précarité ? La précarité est l'**absence d'une ou plusieurs des sécurités** permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de **jouir de leurs droits fondamentaux** comme pouvoir se loger, se vêtir, se nourrir, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé. L'**insécurité** qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.

Qu'est-ce que la pauvreté ? Selon le Larousse, la pauvreté est l'état d'une personne qui **manque de moyens matériels, d'argent...** C'est une insuffisance des ressources financières pour répondre à ses besoins de base en nourriture, en vêtements et en logement.

Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU⁽¹⁾ (E/C.12/2001/10), la pauvreté est la "condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique de ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux".

Personne n'est à l'abri de la pauvreté ou de la précarité: perte d'emploi, problèmes de santé... Qu'en est-il des personnes en situation de handicap, de maladies chroniques?

En 2018, un ouvrage⁽²⁾ du SPP Intégration sociale et du SPF Sécurité sociale pointait que **près d'un quart des personnes en situation de handicap étaient menacées par une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale**. Ce chiffre est considérablement plus élevé que le risque global de pauvreté de 16,4 %. Ce pourcentage est également supérieur à la moyenne de l'UE pour ce groupe (20,9%).

En 2019, Unia posait le même constat⁽³⁾ : Les personnes en situation de handicap courent un plus grand risque de pauvreté que le reste de la population. Le plan d'action fédéral 2021-2024⁽⁴⁾ étaye aussi ce constat de pauvreté et d'exclusion sociale (ARPE) : 30,5% pour les personnes en situation de handicap contre 15,3% pour les autres.

En Belgique, **le seuil de pauvreté s'élève à 1 366 € pour une personne seule et à 2 868 € par mois pour un ménage** de deux adultes et deux enfants. Ces montants sont supérieurs aux allocations de remplacement de revenus (ARR).

La dignité : un droit oublié ? Trop de mécanismes précarisent et excluent les personnes en situation de handicap
Une campagne Esenca

Avec le soutien de
Solidaris réseau

PV Assurances La Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ainsi pour une personne isolée, le montant maximal mensuel de l'ARR est de 1 214,52€, 151 euros en moins par mois par rapport au seuil de pauvreté. Et pour les ménages, le montant maximal par mois est de 1 641,35 €, c'est-à-dire 1226 € en moins par rapport au seuil de pauvreté tous les mois (plus de détails dans la fiche 3).

Que dire qu'en plus des factures usuelles, il faut aussi faire face à un surcout lié au handicap compte tenu de leur état de santé, sur le choix de leur logement, sur alimentation, sur leur vie sociale et familiale, etc. ?

Faute de moyens suffisants, de nombreuses personnes reportent leurs soins ou n'ont pas la possibilité de prendre préventivement soin de leur santé. C'est ainsi que certaines maladies sont détectées tardivement⁽⁵⁾, avec un impact plus important sur leur état de santé. Notons d'ailleurs qu'en Belgique comme dans d'autres parties du monde, les personnes en situation de handicap intellectuel décèdent plus tôt que le reste de la population. Interpellant. Aussi faute de moyens de nombreuses personnes sont isolées chez elles, n'ont pas la possibilité de se déplacer, de bénéficier d'activités accessibles physiquement et financièrement.

Cette pauvreté et cette précarité ont donc des **conséquences lourdes sur le quotidien** des personnes en situation de handicap d'abord mais aussi sur leurs proches et leurs familles.

Quelques questions pour ouvrir le débat...

- Avez-vous déjà dû reporter un achat nécessaire ou une visite chez le médecin en raison de votre situation financière ?
- Considérez-vous que vous avez assez d'argent pour vivre dignement ? Qu'est-ce qui est important à vos yeux pour vivre dignement ? Y avez-vous accès ?
- ...

(1) Bibliothèque numérique des Nations Unies : Poverty and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights : (un.org <https://digitallibrary.un.org/record/452397?ln=fr>)

(2) SPF Intégration Sociale. « Handicap et pauvreté : peu de possibilités d'emploi, risque élevé de pauvreté » <https://www.mi-is.be/fr/presse-multimedia/handicap-et-pauvrete-peu-de-possibilites-demploi-risque-eleve-de-pauvrete#:~:text=En%202018%2C%2023%2C1%25,pauvret%C3%A9%20de%2016%2C4%20%25>.

(3) Unia. « Pauvreté et handicap en Belgique (2019) » <https://www.mi-is.be/fr/presse-multimedia/handicap-et-pauvrete-peu-de-possibilites-demploi-risque-eleve-de-pauvrete#:~:text=En%202018%2C%2023%2C1%25,pauvret%C3%A9%20de%2016%2C4%20%25>.

(4) <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/fr/publications/handicap/handicap-plan-federal-2021-2024-fr.pdf>

(5) Ricour Céline, Desomer Anja, Dauvrin Marie, Devos Carl. Comment améliorer l'accès aux soins de santé des personnes en situation de handicap intellectuel ?. Health Services Research (HSR). Bruxelles. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). 2022. KCE Reports 361BS. <https://kce.fgov.be/fr/comment-ameliorer-lacces-aux-soins-de-sante-des-personnes-en-situation-de-handicap-intellectuel>